ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Chancellerie d'Etat CHA
Staatskanzlei SK

Route des Arsenaux 41, 1700 Fribourg

T +41 26 305 10 45
www.fr.ch/cha

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 18 novembre 2026

Communiqué de presse

—

Second tour des élections cantonales : le matériel de vote arrivera au plus tard le mardi 24 novembre

Le matériel de vote pour le second tour des élections cantonales doit parvenir aux électeurs et électrices au plus tard le mardi 24 novembre 2026. Les personnes qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote après cette date peuvent s'adresser directement à leur commune de domicile.

Les communes, les imprimeries ainsi que les ateliers de mise sous pli sont actuellement mobilisés pour la préparation et l'envoi du matériel de vote en vue du second tour des élections cantonales, qui se déroulera le dimanche 29 novembre 2026. Conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques, le matériel de vote doit parvenir aux électeurs et électrices au plus tard le mardi 24 novembre 2026. Les personnes qui n'auraient pas reçu leur matériel de vote après cette date peuvent s'adresser directement à leur commune de domicile.

Le second tour portera sur l'élection au Conseil d'Etat ainsi que sur l'élection du préfet ou de la préfète dans les districts de la Sarine, de la Singine et du Lac. Pour chacune de ces élections, le vote s'effectuera au moyen d'un bulletin à cocher. Pour le Conseil d'Etat, les électeurs et électrices peuvent cocher quatre cases au maximum, car il reste quatre sièges à pourvoir. Pour l'élection du préfet ou de la préfète, une seule case au maximum peut être cochée, car il n'y a qu'un seul siège à pourvoir dans chaque district concerné.

Pour voter dans le cadre du second tour des élections cantonales, il faut utiliser le matériel de vote correspondant. Le ou les bulletins électoraux doivent être glissés dans l'enveloppe de vote, qui doit ensuite être insérée, avec le certificat de capacité civique, dans l'enveloppe-réponse (enveloppe à fenêtre). Il faut également s'assurer que le certificat de capacité civique est signé et placé de manière à ce que l'adresse de la commune soit bien visible dans la fenêtre de l'enveloppe.

Attention, des votations fédérales auront également lieu le dimanche 29 novembre 2026. Il est important de ne pas mélanger le matériel de vote de ces deux scrutins. Pour chaque scrutin, les électeurs et électrices doivent utiliser exclusivement l'enveloppe-réponse qui leur a été fournie avec le matériel de vote correspondant.

Contact

—

Nicolas Fellay, responsable Droits politiques à la Chancellerie d'Etat, T +41 26 305 10 63